

Le 2 mars 2009

Procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mars 2009 de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes, tenue au 830, rue Principale à Notre-Dame-de-Lourdes, le deuxième jour de mars deux mille neuf à vingt heures.

Sont présents:

M. Jocelyn Bédard, maire
M. Donald Laliberté, conseiller siège no 1
Mme Chantal Tanguay, conseillère siège no 2
M. Yannick Lemire, conseiller siège no 3
Siège no 4 : Vacant
M. Normand Nault, conseiller siège no 5
Absent :
M. Yves Payette, conseiller siège no 6

ORDRE DU JOUR

- 1.0 Ouverture de la session régulière
 - 1.1 Mot de bienvenue
- 2.0 Lecture et adoption de l'ordre du jour
- 3.0 Résolution autorisant le maire à intervertir les points à l'ordre du jour
- 4.0 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2009
- 5.0 Courrier et suivi
- 6.0 Rapport des élus et de l'inspecteur municipal
- 7.0 Législation :
 - 7.1 Résolution concernant les vacances du siège no : 4
- 8.0 Gestion financière :
 - 8.1 Achat d'une nouvelle cafetière
- 9.0 Transport routier :
 - 9.1 Autoriser la formation du cours de RCR de l'inspecteur municipal
 - 9.2 Autoriser le versement 2009 au transport La Cadence
- 10.0 Urbanisme et zonage :
 - 10.1 Adoption du Premier projet de règlement no : 263-2009 afin d'agrandir la zone Rc-1
 - 10.2 Autoriser le premier versement à l'Office municipal d'Habitation
- 11.0 Autoriser diverses factures :
 - 11.1 Autoriser la facture de la MRC
 - 11.2 Autoriser le premier versement des quotes-parts pour 2009
- 12.0 Comptes à payer
- 13.0 Varia
 - 13.1 _____
 - 13.2 _____
- 14.0 Questions de l'assemblée
- 15.0 Levée de la session

Formant quorum, sous la présidence de Monsieur le maire Jocelyn Bédard, Hélène Lessard, directrice-générale/secrétaire-trésorière, fait fonction de secrétaire.

R-09-03-040
Ordre du jour

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant au varia :
13.1 Internet haute vitesse
13.2 Rencontre avec des membres des Fermières de Notre-Dame-de-Lourdes
tout en le laissant ouvert.

ADOPTÉE

R-09-03-041
Intervertir les points

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le maire à intervertir les points à l'ordre du jour.

ADOPTÉE

R-09-03-042
Procès-verbal de la
séance du 2 février

Monsieur le maire demande aux conseillers(ères) s'ils ont tous et toutes reçu et lu le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2009, étant tous et toutes affirmatifs (ves);

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers que le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2009 soit approuvé et signé.

ADOPTÉE

Le 2 mars 2009

COURRIER ET SUIVI:

Lecture brève du courrier reçu au cours du mois et suivi des sessions s'il y a lieu

Monsieur le maire remercie toutes les personnes qui ont pris le temps de compléter le formulaire « MIEUX CONSOMMER » qui va permettre l'achat de nouveaux livres pour la bibliothèque pour un montant d'environ 1 310\$.

Les membres du conseil, incluant le maire, font un résumé de leurs activités municipales au cours du mois de février.

L'inspecteur municipal fait aussi un abrégé de son travail effectué au cours du mois.

R-09-03-043
Non tenue d'une
élection partielle pour
combler le siège no :4
vacant

CONSIDÉRANT QUE le siège numéro 4 est vacant depuis le 3 novembre 2008;

CONSIDÉRANT QUE des élections auront lieu en novembre 2009;

CONSIDÉRANT QUE le 2^e paragraphe de l'article 335 de la Loi sur les élections et référendum n'oblige pas la tenue d'une élection partielle lorsqu'elle est constatée dans les douze (12) mois qui précèdent une élection régulière;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers que le conseil municipal de la Paroisse de Notre-Dame-de-Lourdes ne tiendra pas d'élection partielle afin de combler le poste vacant.

ADOPTÉE

Monsieur le maire mentionne que le conseil municipal n'accepte pas le contenu de la lettre qui accompagnait la démission de la conseillère au siège no 4.

R-09-03-044
Autoriser l'achat d'une
cafetière par les
Fermières

Il est proposé par Madame la conseillère Chantal Tanguay et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser l'achat d'une nouvelle cafetière de 100 tasses par une représentante des Fermières de Notre-Dame-de-Lourdes et;

QUE la municipalité rembourse le coût pour l'achat de cette dite cafetière.

ADOPTÉE

R-09-03-045
Inscription de
l'inspecteur au cours
de formation RCR

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser Monsieur Réjean Dubuc, inspecteur municipal de s'inscrire à la formation RCR qui se tiendra les 11, 12, 18 et 19 mars 2009 de 18h45 à 22h15 au Motel le Phare à Plessisville;

QUE la municipalité paie ces heures de formations au taux horaire de l'inspecteur municipal ainsi que les frais inhérents sur réception des pièces justificatives.

ADOPTÉE

R-09-03-046
Participation 2009
au Transport adapté

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers;

QUE le conseil reconnaît la Corporation de transport La Cadence comme organisme mandaté par les municipalités pour effectuer les déplacements sur le territoire et qu'il puisse à l'occasion faire du transport nolisé;

QUE le conseil accepte que la municipalité de Plessisville Paroisse soit désignée comme municipalité mandataire pour l'année 2009;

QUE le conseil accepte les prévisions budgétaires pour l'année 2009;

QUE le conseil adopte la nouvelle tarification :

- Tarification unique exigée aux clients de deux dollars (2,00\$) par déplacement dans les municipalités desservies par le service de transport adapté de la Corporation de transport La Cadence aux heures régulières;
- Trois dollars (3,00\$) par déplacements hors territoire le premier jeudi du mois vers Interval et pour les loisirs en collaboration avec le transport collectif de la MRC de l'Érable;
- Hors territoire quarante sous (0,40\$) par kilomètre, et ce, pour des raisons de santé et autres;
- Sur notre territoire, mais en dehors des heures régulières de service, ce sera quarante sous (0,40\$) par kilomètre;

QUE le conseil accepte de verser sa participation financière annuelle pour 2009 à l'organisme de transport La Cadence au montant de deux mille sept cent cinquante-six dollars et quarante-sept sous (2,756.47\$).

ADOPTÉE

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ des conseillers qu'il soit fait et statué le Premier projet de règlement no :263-2009 ainsi qu'il suit, à savoir :

PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NO : 263-2009
RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NO 140-89
RELATIVEMENT À L'AGRANDISSEMENT DE LA ZONE RC-1

ATTENDU QUE le Conseil juge à propos et dans l'intérêt de la municipalité de modifier son règlement de zonage no 140-89 afin d'agrandir la zone RC 1;

ATTENDU QUE le Conseil municipal favorise l'implantation de nouveaux commerces sans toutefois affecter la zone agricole;

ATTENDU QUE ce nouveau commerce est contigu à la zone résidentielle commerciale;

ATTENDU QU' il y a donc lieu de modifier certaines dispositions du règlement;

ATTENDU les articles 123 et suivants de la Loi sur l'Aménagement et l'urbanisme ;

ATTENDU QU' un avis de motion a été régulièrement donné à la séance du 2 février 2009 ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Normand Nault

ARTICLE 1

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement

ARTICLE 2

Le plan de zonage no 2/2 faisant partie intégrante du règlement de zonage no 140-89 est modifié de la façon suivante :

La zone RC-1 est agrandie à même la zone Vill-1, telle qu'illustrée à l'annexe cartographique « A », dont elle fait partie intégrante du présent règlement.

ARTICLE 3

Le présent règlement abroge ou modifie toutes les dispositions de règlements antérieurs incompatibles avec les dispositions des présentes.

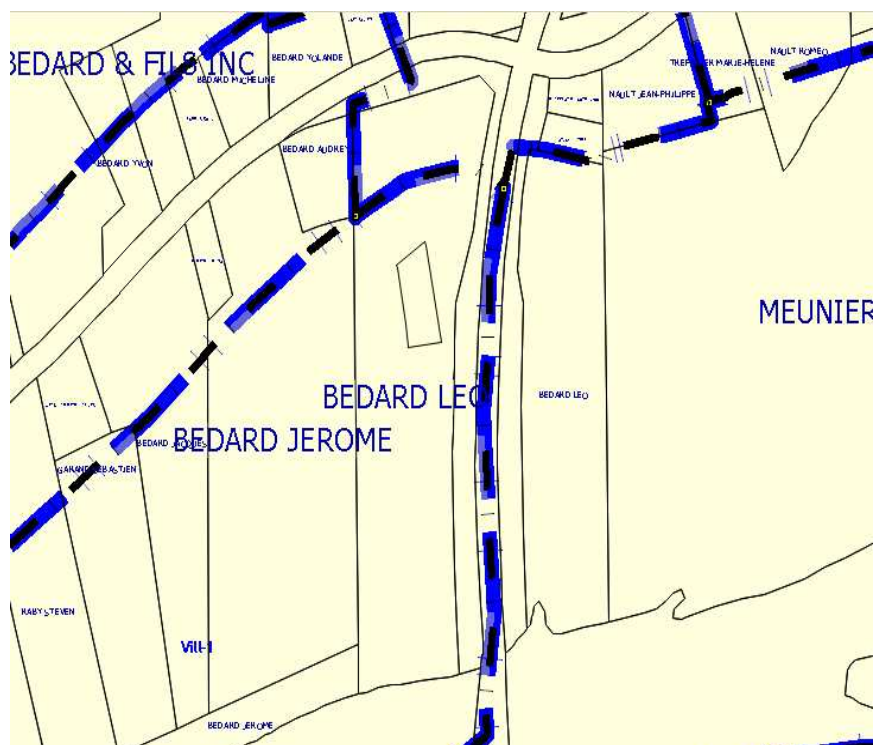
ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur suivant les dispositions de la Loi.

MAIRE

Secrétaire-trésorière

ANNEXE « A »



Le 2 mars 2009

R-09-03-048
Autoriser 1^{er} versement
à l'OMH pour 2009

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le premier versement à l'Office municipal d'Habitation de Notre-Dame-de-Lourdes au montant de mille sept cent trente-deux dollars (1 732.00\$).

ADOPTÉE

R-09-03-049
Contribution pour
l'étude de faisabilité
pour la couverture
Internet haute vitesse
du territoire de la MRC

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de l'Érable a résolu de mandater la firme XIT Télécom inc. pour la réalisation de l'étude de faisabilité pour la couverture internet haute vitesse du territoire de la MRC;

CONSIDÉRANT QUE cette étude permettra à la MRC de présenter une demande d'aide financière au nouveau programme du ministère des Affaires municipales, Régions et Occupation du territoire pour le financement du projet d'implantation d'internet haute vitesse;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC a également résolu de financer ladite étude via le volet régional du pacte rural jusqu'à un maximum de 80% des coûts admissibles;

Il est proposé par Monsieur le conseiller Donald Laliberté et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le paiement de la facture de quatre cent vingt dollars (420\$) constituant notre contribution pour la réalisation de l'étude.

ADOPTÉE

R-09-03-050
½ quote-part
MRC pour 2009

Il est proposé par Madame la conseillère Chantal Tanguay et résolu à l'unanimité des conseillers d'autoriser le premier versement des quotes-parts 2009 à la MRC au montant de vingt-deux mille trois cent trente-huit dollars et quarante-deux sous (22,338.42\$).

ADOPTÉE

R-09-03-051
Comptes à payer

Il est proposé par Monsieur le conseiller Yannick Lemire et résolu à l'unanimité des conseillers d'accepter les comptes à payer pour un montant total de cinquante-cinq mille trois cent soixante-quatorze dollars et vingt-huit sous (55 374.28\$), et d'autoriser la secrétaire-trésorière d'en effectuer le paiement.

ADOPTÉE

Varia :

Dans le dossier d'Internet haute vitesse Monsieur le conseiller Donald Laliberté donne le suivi dans ce dossier et demande à Madame Lyse Bédard, présente et présidente de la Fabrique de Notre-Dame-de-Lourdes, un compte rendu de la demande de la municipalité concernant l'installation d'une antenne dans le clocher de l'église. Madame Lyse Bédard mentionne que le dossier suit son cours et qu'un montant annuel sera demandé à la municipalité pour cette dite demande, ce montant n'est pas encore déterminé.

Questions de l'assemblée :

Suite à la période de questions :

Avis de motion

Monsieur le conseiller Donald Laliberté donne un avis de motion pour qu'à une séance ultérieure une modification soit apportée au règlement sur le trafic lourd.

R-09-03-052
Levée de la séance

Il est proposé par Madame la conseillère Chantal Tanguay, et résolu à l'unanimité des conseillers que la séance soit levée à 21H21.

ADOPTÉE

MAIRE

SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE